

LES SITES D'ACCÈS AU LAC MATAPÉDIA



PARC RÉGIONAL DE LA SEIGNEURIE-DU-LAC-MATAPÉDIA

ACCÈS AU PARC RÉGIONAL

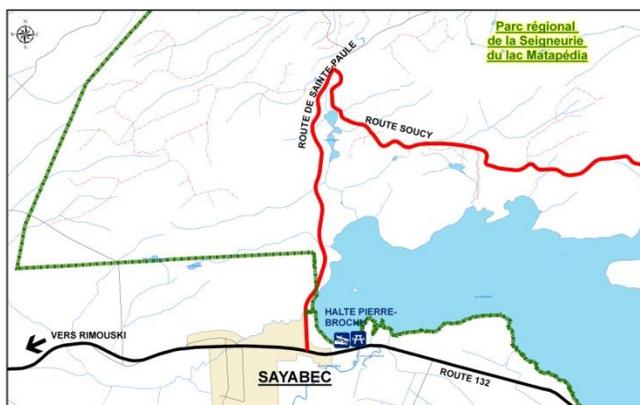
Accès par Amqui

Prenez le chemin du Pont-Couvert à son intersection avec la route 132 ouest, traversez le pont couvert et à l'arrêt dirigez-vous vers la droite. Faites environ 250 mètres sur le rang Saint-Jean-Baptiste puis tournez à gauche sur la route Labrie. À l'intersection du rang Saint-Philippe et de la route Labrie, continuez tout droit sur le chemin de gravier. En tournant à votre gauche à la prochaine intersection, vous accédez à la route Soucy qui traverse tout le parc régional. Il ne vous reste qu'à cheminer sur cette route pour profiter pleinement des charmes du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia.



Accès par Sayabec

Prenez la route de Sainte-Paule à son intersection avec la route 132, à la sortie est du village de Sayabec. Faites environ 4.8 km sur la route de Sainte-Paule, puis tournez à droite et empruntez la route Soucy qui traverse l'ensemble du territoire du parc régional. Il ne vous reste qu'à cheminer sur cette route pour profiter pleinement des charmes du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia.



LES SITES D'ACCÈS AU LAC MATAPÉDIA

Description : Le parc régional offre de nombreux accès à des rivages de sables et de galets. Les rivages situés au Nord du lac Matapédia profitent d'un ensoleillement maximum dû à leur exposition Sud et Sud-Ouest. Le parc régional étant situé en territoire public, ces sites d'accès au lac sont offerts à tous et sans frais.

La *Pointe Fine*

Magnifique flèche de sable s'avancant dans les eaux du lac Matapédia, la *Pointe Fine* constitue un site d'intérêt remarquable sur l'ensemble du territoire matapédien. Les levers et les couchers du soleil y sont tout à fait splendides, les amateurs de photos y seront bien servis. Il s'agit également d'un endroit de prédilection pour la plaisance, la détente, les pique-niques, etc.



Le *Dépôt à Soucy*

Anciennement utilisé comme camp de base pour l'exploitation forestière et par la suite, comme site de colonie de vacances, le *Dépôt à Soucy* présente une excellente capacité d'accueil aux visiteurs. Au *Dépôt à Soucy*, un vaste paysage s'ouvre sur le lac Matapédia et les montagnes de la rive sud, la photographie y est donc appropriée. En période estivale, la rive du lac devient amplement dégagée et permet aux visiteurs d'utiliser le rivage sur plusieurs centaines de mètres. Point de départ de nombreux sentiers de randonnée, le *Dépôt à Soucy* offre également une aire de pique-nique, quelques balançoires et jeux d'équilibre. L'endroit idéal pour des rencontres de plein air en famille ou en groupe.



L'ancien chalet à Soucy

Petit havre de tranquillité, ce site fût autrefois l'hôte de l'emplacement d'un chalet servant à l'exploitant forestier de l'époque. Il n'en reste aujourd'hui qu'un vestige de cheminée. Ce site demeure toutefois exceptionnel par sa localisation, son isolement et sa rive sablonneuse. Quoique de faible capacité d'accueil, il offre de belles possibilités pour la détente et la plaisance.



La Baie-de-Charlie

Petite crique coquette offrant tranquillité, chaleur et clémence aux vents forts. Idéal pour les baignades de soleil, ce site dispose de quelques services aux usagers. Sous-bois aménagé de quelques tables à pique-nique et balançoires. La *Baie-de-Charlie* constitue un point de départ pour plusieurs sentiers de randonnées présentant de beaux points d'intérêt.



Mise en garde

Aucun de ces sites de plaisance n'est surveillé pour la baignade. Leur accès est libre et demande cependant une grande vigilance de la part des utilisateurs.

Par ailleurs, il importe de noter que le lac Matapédia est aux prises, comme bien d'autres plans d'eau au Québec, avec la dermatite du baigneur. La baignade lors des périodes de canicules peut provoquer des rougeurs et des démangeaisons cutanées. Quoiqu'inoffensive, la dermatite du baigneur est toutefois très désagréable.

LES RÈGLES D'UTILISATION DU PARC RÉGIONAL ET QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Respectez les règlements d'utilisation du parc régional

- Abstenez-vous de jeter des déchets ailleurs que dans les contenants et les endroits prévus à cette fin;
- veuillez-vous conformer à la vocation de chaque sentier : exemple: ne pas circuler à vélo sur les sentiers réservés uniquement à la randonnée pédestre;
- respectez la signalisation et utilisez les stationnements aménagés dans les sites d'accueil du parc régional;
- votre chien est admis dans le parc, il doit cependant être tenu en laisse et sous surveillance en tout temps. Vous devez ramasser les excréments de votre chien et en disposer de façon hygiénique;
- il est interdit de circuler sur les rives du lac avec des véhicules motorisés;
- il est interdit de camper dans le parc régional, aucun site de camping n'est actuellement aménagé à cette fin;
- les feux en plein air ne sont autorisés que dans les aires de feu aménagées à cette fin;
- la chasse à l'arme à feu est permise dans le parc régional à l'exception de 3 secteurs correspondant aux principaux sites récréatifs du parc. Ces espaces sont identifiés sur le territoire par une signalisation;
- avertissez le personnel de la MRC de La Matapédia de tout événement spécial : observation de phénomène naturel à protéger, bris d'équipements, vandalisme, etc. Coordonnées (418-629-2053 #1101 ou #1133) ou administration@mrcmatapedia.qc.ca.

Eau

- L'eau de surface (lacs, rivières et ruisseaux) est non potable et doit être bouillie pendant 5 minutes avant consommation. Comme il n'y a pas beaucoup d'endroits où s'approvisionner en eau sur le territoire du parc, il est recommandé de prévoir une quantité d'eau suffisante pour toute la durée de votre activité.

Logistique du randonneur...

- Assurez-vous de porter de bonnes chaussures, surtout pour les parcours de niveaux intermédiaire à difficile. Vous parcourrez des sentiers en forêt, soyez donc prudents et prévoyants. Apportez toujours quelques victuailles et de l'eau, en cas de baisse d'énergie ou d'inconvénients de parcours.
- N'oubliez pas votre appareil photo et vos lunettes d'observation.

Insectes piqueurs

Comme la période des insectes piqueurs s'étend du début juin à la fin août, nous vous conseillons, pour un séjour agréable:

- D'apporter de l'huile à mouche
- De porter des vêtements de couleurs pâles
- De ne pas consommer de bananes
- D'éviter les produits parfumés

Dermatite du baigneur

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SF_aff_infections_milieu_garde.pdf

Qu'est-ce que la dermatite du baigneur ?

- La dermatite du baigneur est une affection cutanée causée par de petites larves que l'on retrouve dans certains lacs. Ces petites larves portent le nom de « cercaires ». Elles sont si petites qu'il est presque impossible de les voir à l'œil nu. Lors de baignades, les cercaires se collent à votre peau jusqu'au moment où vous sortez de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires piquent votre peau pour y pénétrer. Elles y meurent ensuite.

Comment attrape-t-on la dermatite du baigneur?

- La présence de cercaires dans l'eau de baignade provient d'oiseaux aquatiques porteurs du parasite. Le tout débute avec les excréments des oiseaux qui entraînent la contamination des escargots en bordure des rivages. À partir des escargots, des cercaires sont libérées et retournent contaminer les oiseaux aquatiques. Malheureusement, les cercaires ne font pas la différence entre les oiseaux et les baigneurs. C'est ainsi que les baigneurs se font piquer accidentellement.
- La dermatite du baigneur provoque des désagréments pour ceux qui en sont atteints. Pour réduire au maximum les risques d'être affecté :
 - Évitez les plages où des cas de dermatite du baigneur ont été rapportés.
 - Réduisez à quelques minutes le temps que vous passez dans l'eau.
 - En sortant de l'eau, asséchez votre peau en la frottant vigoureusement avec une serviette. En fait, il faut éviter de laisser la peau s'assécher au soleil ou à l'air libre.